



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVIERE SUR TARN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 10 Juillet 2020

à 18 H 30

Présents : Christian FORIR, Bernard POURQUIÉ, Martine MABILDE, Christophe CARRAT, Bernard MAURY, Pierrette PORTALIER, Françoise GRITTI, Alain VAISSETTE, Odile BLAYASSI, Frédéric BADAROUX, Marie-Noëlle MORIN, David PORTALIER, Christiane GABRIAC, Patrick SALSON

Absent(e) ou excusé(e) : Anaïs MALIRAT

Procuration :

Secrétaire de séance : Françoise GRITTI

9 Place de la Maison des Activités
Route de Fontaneilles
12640 RIVIERE SUR TARN
Tel : 05 65 59 80 74
Fax : 05 65 59 80 75
E-mail: mairie-rivieresurtarn@wanadoo.fr
Site internet : www.rivieresurtarn.fr

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ *Vote du budget principal 2020 et du Budget Annexe 2020 du Lotissement*

Rapporteur : B. POURQUIE

Budget Principal 2020 :

Une présentation des orientations budgétaires a été faite lors du dernier conseil municipal en date du 30 juin 2020. Il est à nouveau rappelé les chiffres des diverses rubriques des budget principal et du budget annexe 2020 du Lotissement « Les Vergers du Mouret ». (Budgets consultables en Mairie).

Le budget principal 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 000 000,00 €.

- 1 792 000,00 € sont inscrits à la section de fonctionnement et 1 208 000,00 la section d'investissement.

- 528 500 € sont affectés à la section d'investissement.

- 171 698.60 € sont affectés au budget du Lotissement afin d'en établir l'équilibre.

Suite à la présentation du budget Principal 2020, Monsieur le premier adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer et de délibérer sur ce budget :

➤ **Budget principal 2020 : Adopté à l'unanimité des présents.**

Budget Annexe 2020 du Lotissement :

Monsieur le premier adjoint présente le budget du Lotissement établi par monsieur le maire et qui se résumer ainsi :

Le budget du Lotissement 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 720 000,00 €.

- 950 000,00 € sont inscrits à la section de fonctionnement et 770 000,00 à la section d'investissement.

La prévision budgétaire présentée prévoit la prise en considération des travaux de finition des VRD et le règlement des honoraires du Géomètre.

De la même manière que pour le budget principal, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer et de délibérer sur le budget annexe 2020 du lotissement :

➤ Budget Annexe 2020 : Adopté à l'unanimité des présents.

ELECTIONS SENATORIALES

2/Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Le renouvellement partiel des Sénateurs interviendra le dimanche 27 septembre 2020.

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 Juin 2020, les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à cette élection.

Le Conseil Municipal de la Commune de Rivière Sur Tarn, dont la population est comprise entre 1000 et 8999 habitants, doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Comme le prévoit la circulaire ministérielle du 30 juin 2020, il est proposé une liste de six candidats, titulaires et suppléants, en tenant compte de la parité, ci-dessous :

Liste Rivière Sénatoriales

Christian FORIR
Martine MABILDE
Bernard POURQUIÉ
Pierrette PORTALIER
Christophe CARRAT
Françoise GRITTI

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection à bulletin secret.

➤ Adoptée à 12 voix Pour et 2 votes blancs.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral, les 3 premiers élus étant délégués et les 3 suivants suppléants soit :

Christian FORIR	délégué
Martine MABILDE	déléguée
Bernard POURQUIÉ	délégué
Pierrette PORTALIER	suppléante
Christophe CARRAT	suppléant
Françoise GRITTI	suppléante

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

3/ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

Ces commissions locales jouent un rôle essentiel en matière de fiscalité directe locale en participant notamment aux évaluations foncières des locaux de la commune.

Outre le Maire, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les CCID doivent impérativement être installées au plus tard deux mois après le renouvellement des conseils municipaux.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la liste présentée. (consultable en Mairie).

➤ **Adoptée à 10 voix Pour et 4 Abstentions à savoir Bernard MAURY, Alain VAISSETTE, Odile BLAYASSI et Patrick SALSON.**

QUESTIONS DIVERSES

Concernant les sujets ci-dessous aucune délibération n'a été prise ce jour et seront mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

- ***Lotissement les Vergers du Mouret***

Les acquisitions et les ventes de parcelles sont en cours et seront lancées dès que possible.

Une réflexion sur le montant de la taxe d'aménagement est en cours et sera soumise au vote du conseil lors d'une prochaine réunion.

- ***Nomination d'un membre du conseil Municipal auprès de l'organisme Aveyron Culture.***

- ***Diverses salles***

Une réflexion sera menée sur l'emplacement des salles de réunion, espace culturel, ancien bureau de poste.

- ***Mutualisation des locaux de l'OT pour la saison 2020 et convention de partenariat avec la Communauté de Communes***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature de la convention tripartite avec la Communauté de Communes, l'Office de tourisme et la Commune de Rivière-sur-Tarn pour l'occupation temporaire de l'espace du bureau d'information touristique (BIT).

Pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2020, l'Agence Postale est déplacée dans les locaux du BIT, et quelques dépliants en libre-service sont laissés par l'OT de Millau qui assurera la gestion du stock.

La convention est signée et acceptée à titre gracieux. La réflexion s'orientera pour l'avenir de ce lieu vers une proposition de création d'une maison des services à la population de type « Maison France Services », si cela est possible, avec les services de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, de l'Office de Tourisme de Millau et les services de l'Etat.

Fin de séance à 20h00.

Le Maire
Christian FORIR

